



Agence du revenu du Québec

Volume 3 no 3 - 12 février 2018

Agence du revenu du Québec

ÉTAT DE LA SITUATION DANS LA NÉGOCIATION EN COURS

Les rencontres de négociation qui se sont déroulées à l'automne dernier n'ont pas permis de faire des progrès significatifs.

Afin de débloquer la situation, notamment sur le chapitre 9 traitant des griefs, nous avons fait une proposition à l'employeur lors de la réunion du 19 janvier 2018 pour diviser le chapitre en cinq thèmes principaux. Couvrant les enjeux majeurs concernant le règlement des griefs, ces thèmes principaux sont :

- l'inscription d'un grief au rôle d'arbitrage;
- la divulgation de la preuve;
- les délais pour chacune des étapes d'un grief;
- les pouvoirs de l'arbitre;
- l'ajout de ressources pour traiter l'inventaire élevé de griefs en cours.

Chacun de ces thèmes devra faire l'objet d'une entente pour que le chapitre soit considéré comme réglé. Nous considérons qu'un règlement satisfaisant sur le chapitre 9 est essentiel pour la défense des droits des membres.

Dans le dossier de la classification à l'ARQ, l'employeur nous a fait un nouveau dépôt en novembre 2017. Ce dépôt contenait de nouvelles offres salariales et de nouveaux textes de description des emplois, textes modifiés par rapport aux textes de description des emplois présentés aux membres lors de la tournée d'information du comité de classification en 2016. Ces nouvelles offres font suite aux pressions effectuées par les employés de l'ARQ par le biais de la signature d'une pétition au printemps 2017. La partie patronale nous a aussi indiqué que tous les ajustements salariaux dans ce dossier ne pourraient être mis en place avant l'automne 2018.

INFO-NÉGO

DERNIÈRE HEURE!



Nous en sommes toujours à discuter de ces nouveaux textes et avons retardé l'analyse des paramètres salariaux, compte tenu de l'évolution constante de ce dossier dans le cadre de la négociation de la fonction publique. Nous préférons attendre que la situation se stabilise dans la fonction publique avant de calculer la valeur de la masse salariale sous-jacente à l'offre de l'ARQ.

Votre comité de négociation,

Christian Thériault, porte-parole

Sébastien Jalbert

Bruno Jean

Martin Pinault

Yves Morin